

CATALOGUE DES ACTEURS LOCAUX



2024



INTRODUCTION

Ce catalogue recense les ressources locales en matière de handicap susceptibles d'être mobilisées par un employeur public dans la mise en œuvre de sa politique d'emploi et de maintien de travailleurs handicapés.

Il est structuré suivant 6 thèmes :

- reconnaissance
- conseil et accompagnement stratégique,
- recrutement,
- maintien dans l'emploi,
- formation
- expertise complémentaire

Chaque partie décrit les intervenants et les dispositifs propres à chaque problématique et donne accès à leurs coordonnées de contact ainsi qu'à des ressources complémentaires sous forme de documents à télécharger ou par renvoi vers d'autres sites internet.

Il n'a pas été possible de rassembler ici l'intégralité des professionnels en mesure d'intervenir sur le champ du handicap. Si vous ne trouvez pas dans ce catalogue la réponse à vos besoins, n'hésitez pas à contacter la coordination du Handi-Pacte.

SOMMAIRE

RECONNAISSANCE

[Rôle des acteurs](#)
[MDPH](#)

MAINTIEN DANS L'EMPLOI

[Rôle des acteurs](#)
[Service de médecine préventive](#)
[Médecine agréée](#)
[Centre de Gestion](#)
[Cap Emploi](#)
[Association Comète France](#)
[Établissement et Service de Réadaptation Professionnelle](#)
[Étude Ergonomique](#)
[INCLU'PRO](#)
[les outils du CNFPT](#)
[Dispositif Emploi Accompagné](#)
[Aides techniques et humaines du FIPHFP](#)
[MDPH \(PCH\)](#)

CONSEIL/STRATÉGIE

[Rôle des acteurs](#)
[FIPHFP](#)
[DTH](#)
[DREETS](#)
[PFRH](#)

FORMATION

[Rôle des acteurs](#)
[CNFPT](#)
[ANFH](#)
[ESPR-FAGERH](#)
[CFA / CFAS](#)
[Ressource Handicap Formation](#)

RECRUTEMENT

[Rôle des acteurs](#)
[Lieu Unique d'Accompagnement](#)
[Missions locales](#)
[Centres De Gestion](#)
[EA/ÉSAT](#)
[CFA/CFAS](#)
[ESRP](#)
[Dispositif d'accompagnement vers l'apprentissage](#)

EXPERTISES COMPLÉMENTAIRES

[Rôle des acteurs](#)
[INCLU'PRO EPAAST](#)
[Étude Ergonomique](#)
[Prestations d'Appuis Spécifiques](#)
[Ressource Handicap Formation](#)
[Dispositif Emploi Accompagné](#)

RECONNAISSANCE



Lorsque l'état de santé d'une personne impacte ses possibilités de participation à la vie en société, elle va pouvoir faire reconnaître administrativement sa situation. Cette reconnaissance administrative lui permettra de bénéficier de « mesures appropriées » au vue de « ses besoins dans une situation concrète », cela quelque soit les domaines visés par la loi :

- l'accès à l'emploi
- L'accès au logement
- L'accès aux biens et services
- L'Éducation et la formation

Délivrées par la Maison
Départementale des
Personnes Handicapées
[MDPH](#)

- Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé, RQTH
- La Carte Mobilité Inclusion, CMI
invalidité/priorité/stationnement
- L'Allocation aux Adultes Handicapés, AAH

Délivrées par la Sécurité
Sociale

- La pension d'invalidité (réduction d'au moins 2/3 de la capacité de travail)
- La rente d'accident du travail ou de maladie professionnelle (incapacité permanente partielle au moins égale à 10 %)

Spécificités fonction
publique
Dispositions statutaires

- Titulaires d'un emploi réservés
- Agents bénéficiant d'une ATI ou ATIACL
- Agents reclassés (changement d'affectation validé par le Comité Médical pour raison de santé et reclassement statutaire)

CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT STRATÉGIQUE



Les politiques publiques en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap ont été impulsé par la [loi du 11 février 2005](#) qui pose les grands principes de la politique du handicap et qui conjugue :

- une **stratégie d'accessibilité aux dispositifs de droit commun**, en matière de scolarisation, d'emploi, de santé, de cadre de vie et d'activités de la vie sociale ;
- et une **stratégie de compensation pour réduire et surmonter les incapacités fonctionnelles des personnes elles-mêmes**.

La **politique du handicap** est définie par le **Comité Interministériel du Handicap (CIH)**, présidé par le Premier ministre et composé de la quasi-totalité des ministres du gouvernement.

Les **acteurs institutionnels** sont chargés de **décliner les politiques publiques dans les territoires en s'assurant d'inclure le volet handicap dans l'ensemble des projets**. Pour être au plus près des besoins des employeurs et des partenaires, **plusieurs acteurs proposent une offre de conseil et d'accompagnement pour les employeurs publics et les partenaires**. Celle-ci peut concerner la mise en œuvre d'une action, d'un plan d'actions, voire d'une politique d'emploi des personnes handicapées.

[FIPHFP](#) – Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

[DTH](#) – Directeurs Territoriaux Handicap

[DREETS](#) - Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi et des Solidarités

[PFRH](#)- Plates-Formes Régionales d'appui interministériel à la Gestion des Ressources Humaines dans la fonction publique d'État

RECRUTEMENT



Afin de réussir ses recrutements, l'employeur public peut bénéficier de l'appui de services en mesure de relayer ses besoins et/ou de lui présenter des candidats. Ces services sont :

Lieu Unique d'Accompagnement (LUA)

Offre de services (Pôle emploi et Cap emploi) à destination de l'ensemble des demandeurs d'emploi en situation de handicap et des employeurs

Les missions locales

Accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans afin de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

L'Apec

Accompagnement des cadres dans les étapes de leur carrière professionnelle.

Les Centres de Gestion de la fonction publique territoriale

Accompagnement des collectivités affiliées dans l'ensemble du processus de recrutement : développement de l'apprentissage, aide à la gestion administrative liée à l'intégration de l'agent.

ÉSAT/EA

Proposent aux employeurs des activités de services ou la mise à disposition de travailleurs en situation de handicap.

Pour réussir l'intégration de personnes handicapées, certains appuis spécifiques complémentaires peuvent lui être proposés par ces services :

Pour l'aménagement de Poste

CAP Emploi
Étude ergonomique

Pour l'adaptation en formation

Ressources Handicap Formation
dispositif alternance (apprentissage)

Pour l'appui à l'intégration d'une personne en situation de handicap moteur, visuel et auditif

Prestations d'Appui Spécifique (PAS)

Pour l'appui à l'intégration d'une personne ayant un handicap intellectuel psychique ou cognitif

Prestations d'Appui Spécifique (PAS)
Dispositif d'accompagnement pour l'emploi des personnes handicapées (aides du FIPHFP pour les agents non reconnus bénéficiaires de l'obligation d'emploi)

MAINTIEN DANS L'EMPLOI



Le maintien dans l'emploi fait intervenir divers acteurs, du diagnostic de santé à l'accompagnement de l'agent en passant par l'appui aux recherches de solutions, pour réussir le maintien dans l'emploi d'agents en situation de handicap, l'employeur peut compter sur un panel varié d'aides et de mesures spécifiques :

... POUR LE DIAGNOSTIC DE LA SITUATION

[Service de médecine préventive](#)

[Médecine agréée](#)

[Centre de Gestion](#)

[Comète France](#)

[Au CRM](#) (bilan de conduite, évaluation des capacités fonctionnelles, diagnostic personnalisé santé emploi, évaluation neuropsychologique)

POUR METTRE EN ŒUVRE LES SOLUTIONS ADAPTÉES

Orientation et formation professionnelle :

[INCLU'PRO](#)

[LADAPT](#) (bilan de compétences / bilan reconversion professionnelle)

[CRM](#) (bilan de compétences / bilan reconversion professionnelle)

[CNFPT](#) (bilan de compétence et orientation et évolution professionnelle)

Accompagnement :

[Le Dispositif Emploi Accompagné](#)

[Le dispositif d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap psychique, intellectuel ou cognitif](#) (aides du FIPHFP)

Aides financières :

- Les [aides techniques et humaines](#) du FIPHFP
- Prestation de Compensation du Handicap (PCH) de la [MDPH](#)

POUR IDENTIFIER LES BESOINS

- [Cap Emploi](#)
- Les [Prestations d'Appuis Spécifiques](#)
- [L'Étude Ergonomique](#)
- [Au CRM](#) : diagnostic personnalisé



FORMATION



Pour les employeurs comme pour le public en situation de handicap, le FIPHFP dispose d'un panel d'aides permettant notamment de :

- former et informer
- financer des aides techniques et humaines dans le cadre d'une formation
- faciliter l'accueil d'élèves et d'étudiants handicapés
- développer l'utilisation du contrat d'apprentissage
- former et informer les personnels susceptibles d'être en relation avec des travailleurs handicapés

[Les aides du FIPHFP](#)

Les organismes intervenants dans le champ de la formation :

- Pour la fonction publique territoriale : [le CNFPT](#)
- Pour la fonction publique hospitalière : [L'ANFH](#)
- Pour la fonction publique d'État : l'école nationale et les instituts régionaux d'administration
- Pour tous : la Fagerh, les [Centres de Formation d'Apprentis](#)

Enfin certains acteurs peuvent être mobilisés, soit à l'attention de l'entourage professionnel ou de l'agent concerné afin de lui permettre de conforter ou d'acquérir des compétences lui permettant de sécuriser le parcours de formation :

- La [Ressource Handicap Formation](#) (RHF) : Accompagne les organismes de formation à l'accessibilité universelle et à l'appui des situations individuelles complexes
- La [Prestation d'Accompagnement Vers l'Apprentissage](#) (PAVA) : appui et accompagnement de situations individuelles en apprentissage
- Les [Prestations d'Appui Spécifiques](#) (PAS) : expert spécifique du handicap

EXPERTISES COMPLÉMENTAIRES



Des ressources spécialisées sur des champs spécifiques du handicap, peuvent également être mobilisés tout au long du processus d'intégration ou de maintien dans l'emploi d'un agent en situation de handicap.

Prévenir les situations d'inaptitude

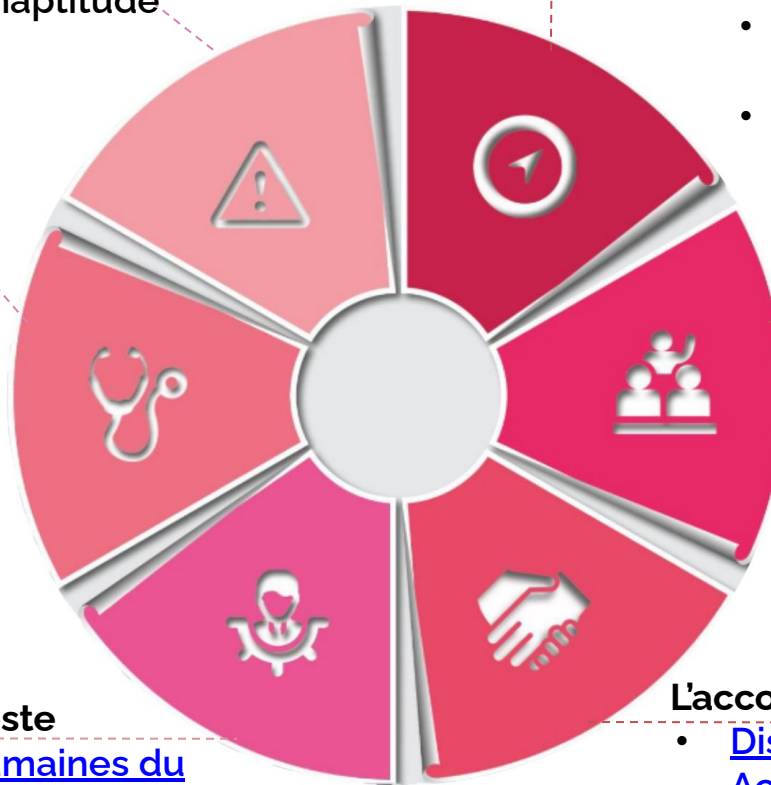
- Prévenir les situations d'inaptitude

L'appui au diagnostic de la situation

- [CAP emploi](#)
- [Étude ergonomique Prestations d'Appuis Spécifiques](#) (PAS)

Les aménagements de poste

- [Aides techniques et humaines du FIPHFP](#)



L'orientation professionnelle

- [INCLU'PRO](#)
- [Prestations d'Appuis Spécifiques](#) (PAS)
- [Établissements et Services de Pré-Orientation](#) (ESPO)

La formation

- [Établissement et Services de Réadaptation Professionnelle](#) (ESPR)
- [Ressources Handicap Formation](#) (RHF)

L'accompagnement

- [Dispositif Emploi Accompagné](#)
- [Prestataires PAS](#)

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ?



RÔLE

Un lieu unique destiné à faciliter les démarches des personnes handicapées. Elle offre un accès unifié aux droits et prestations prévus pour les personnes handicapées dans leur département.

MISSIONS

INFORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

La MDPH accueille, informe, accompagne et conseille les personnes handicapées et leur famille sur les droits et aides mobilisables. Elle a également un rôle de sensibilisation de tous les citoyens aux handicaps.

ÉVALUATION DES BESOINS ET ÉLABORATION D'UN PLAN DE COMPENSATION

L'équipe pluridisciplinaire est chargée :

- d'évaluer les situations des personnes
- d'identifier leurs besoins en fonction du projet de vie exprimé
- d'élaborer les réponses pouvant être apportées à ces besoins en fonction du projet de vie et de la réglementation en vigueur.

Cette évaluation permet de réaliser des préconisations. Ces propositions sont regroupées dans le plan personnalisé de compensation (PPC) ou dans le projet personnalisé de scolarisation (PPS).

ATTRIBUTION DES DIFFÉRENTS DROITS ET PRESTATIONS.

La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) prend des décisions (PPC ou du PPS), relatives à :

- l'orientation et les mesures propres à assurer l'insertion scolaire ou professionnelle et sociale ;
- la désignation des établissements ou services correspondant aux besoins (rééducation, éducation, reclassement...)
- l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) et son complément
- l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)
- le complément de ressources
- la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- la RQTH
- la carte mobilité inclusion (CMI)
- l'affiliation gratuite de l'aidant familial à l'assurance vieillesse.



Contacts MDPH



ANNUAIRE DES MDPH

Un interlocuteur privilégié, le Référent Insertion Professionnel (RIP) :

- participe à l'organisation et la coordination des travaux de l'équipe pluridisciplinaire
- fait le lien entre l'équipe pluridisciplinaire et les acteurs du service public de l'emploi
- coordonne les actions d'accompagnement social ou médico-social
- contribue à l'information des personnes handicapées et fait valoir leurs besoins pour améliorer leur insertion professionnelle

MDPH 39 – Bénédicte RESSY bressy@jura.fr

MDPH 25 – Meryame BELAL Meryame.BELAL@mdph.doubs.fr

MDPH 70 – Julie JACQUOT julie.jacquot@haute-saone.fr

MDPH 90 – Cindy BOULAIRE Cindy.BOULAIRE@territoiredebelfort.fr

MDPH 21 – Alexandre CAMPOS, alexandre.campos@cotedor.fr

MDPH 89 – Alexia DECOBERT, alexia.decobert@yonne.fr

MDPH 71 – Frédérique PLAT, f.plat@saoneetloire71.fr

MDPH 58 - Nathalie FLAMIN, nathalie.flamin@nievre.fr



FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)

Rôle

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, Le FIPHFP est un acteur essentiel de la politique handicap dans la fonction publique.

Le FIPHFP mobilise ses financements pour accompagner les personnes en situation de handicap vers l'emploi public ou de les aider à conserver une activité professionnelle en compensant leur handicap.

Les missions du FIPHFP

- **Collecte de la contribution** des établissements assujettis à l'obligation d'emploi n'ayant pas atteint les 6 %, et recueil des données de la déclaration annuelle
- **Finance des aides individuelles** matérielles, techniques, humaines ou encore de la formation, via le catalogue des aides
- **Finance des dispositifs** comme le Cap Emploi, les prestations d'Appuis Spécifiques ..., via le Conventionnement avec l'Agefiph
- **Accompagne les employeurs publics dans le développement de politiques en faveur des agents en situation de handicap** afin d'atteindre le taux d'emploi de 6% (conventionnement pluriannuel)

Site internet : www.fiphfp.fr

Le Directeur Territorial Handicap (DTH) du FIPHFP



Interlocuteurs privilégiés des employeurs publics dans les Régions. Ils travaillent pour la Caisse des Dépôts, gestionnaire du FIPHFP, au sein des directions régionales. Ils vont à la rencontre des employeurs publics et des partenaires pour promouvoir le FIPHFP et son action :

- **Accompagne la réflexion stratégique** des employeurs publics (diagnostic, besoins, objectifs, moyens...)
- **Conseille pour la mise en œuvre de programmes et d'actions d'insertion** et de maintien dans l'emploi adaptés à leurs effectifs et leurs structures.
- **met en relation les acteurs** qui agissent localement pour l'emploi des personnes en situation de handicap (Cap emploi, Centres de gestion,...);

M. Fabrice GEURTS
DTH de la région
Bourgogne-Franche-Comté



fabrice.geurts@caissedesdepots.fr

Établissement Public Caisse des Dépôts et Consignations, direction régionale, Besançon

« En tant que représentant du FIPHFP dans la région, ma mission est d'être le relais du Fonds auprès des employeurs publics, mais aussi d'être à l'écoute de leurs besoins et de leurs difficultés. Les employeurs publics ont su se montrer au rendez-vous des enjeux de maintien et d'insertion des personnes en situation de handicap, en témoigne la progression constante du taux d'emploi depuis la loi de 2005. Toutefois, beaucoup reste encore à faire pour faire changer le regard sur le handicap. Le FIPHFP souhaite ainsi encourager des politiques volontaristes d'inclusion de personnes en situation de handicap. Acteurs et partenaires locaux, nous avons le devoir de nous impliquer pleinement pour la réussite de cet objectif. »

Fabrice Geurts

Direction régionale de l'économie, de l'emploi et des solidarités– (DREETS)



Rôle

Interlocuteur économique et social privilégié des entreprises, salariés, demandeurs d'emploi, partenaires sociaux et territoriaux, acteurs de l'insertion et des consommateurs. En rassemblant les compétences de l'État dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle, elle vise des synergies nouvelles au service des plus fragiles, de l'hébergement d'urgence jusqu'à l'emploi.

- au niveau régional, dans les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) ;
- au niveau départemental, dans les Directions départementales de l'emploi du travail et des solidarités (et de la protection des populations) – DDETS(PP).

Missions spécifiques en lien avec le handicap

Les DREETS sont structurées autour de pôles correspondant à leurs trois grands champs d'intervention :

PÔLE « POLITIQUE DU TRAVAIL – PÔLE T »

Assurer le respect au droit du travail, promouvoir la qualité de l'emploi et améliorer les conditions de travail, appuyer le dialogue social.

Les inspecteurs du travail et les Médecins Inspecteurs Régionaux du Travail (MIRT) dépendent de ce pôle.

PÔLE « CONCURRENCE, CONSOMMATION, RÉPRESSION DES FRAUDES ET MÉTROLOGIE- PÔLE C »

Pilotage et animation, Concurrence (pratiques anticoncurrentielles), Concurrence (pratiques commerciales restrictives), Expertises spécialisées (Brigade interrégionale d'enquêtes vins, Fruits et légumes et autres expertises), Métrologie légale.

PÔLE ÉCONOMIE, EMPLOI, COMPÉTENCES ET SOLIDARITÉS- PÔLE EECS »

Contribuer au développement et à la sauvegarde des entreprises, développer les compétences et accompagner les mutations économiques. Protéger contre l'exclusion, développer l'égalité des chances et l'accès à l'emploi. Piloter formation et la certification dans le domaine des professions sociales et paramédicales, suivre l'offre de formation et s'assurer de la bonne utilisation des fonds de formation mettre en œuvre des programmes FSE

Direction régionale de l'économie, de l'emploi et des solidarités– (DREETS)



DREETS BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Pour prendre contact avec un professionnel de la DREETS :

- Votre demande concerne le travail, l'emploi, la formation professionnelle ou le dialogue social : [cliquez ici](#)
- Votre demande concerne le développement économique ou l'international : [cliquez ici](#)
- Votre demande concerne la concurrence-consommation et répression des fraudes : [cliquez ici](#)

**Référente Handicap à la DREETS
Bourgogne-Franche-Comté**

Alexandra SCUTCA

alexandra.scutca@dreets.gouv.fr



Plates-Formes Régionales d'appui interministériel à la GRH – (PFRH)

Rôle

Chargées de la coordination des actions RH et de formation interministérielle en Région. Elle développe la GPEEC interministérielle et appuie les services pour l'amélioration des conditions de travail, de leur organisation et de leur environnement. Elle anime l'action sociale interministérielle. C'est l'interlocuteur privilégié des employeurs de la Fonction publique d'État en Région (directions régionales et départementales, rectorats, établissements publics..).

Missions spécifiques en lien avec le handicap

La PFRH intègre dans ses missions générales les questions relevant de l'emploi des personnes en situation de handicap. Elle s'implique dans :

APPUI RESSOURCES HUMAINES

Thématiques de mobilité inter-Fonction publique, action sociale et environnement professionnel, et de formation professionnelle

DÉVELOPPEMENT APPRENTISSAGE

Mission de coordination dans le développement de l'apprentissage

[Place de l'apprentissage et des stages](#)

FORMATION INTERMINISTÉRIELLE

Gestion d'un outil d'information et de gestion de l'offre de formation interministérielle.
SAFIRE

Plates-Formes Régionales d'appui interministériel à la GRH – (PFRH)



Référente Handicap

Emmanuelle MFOUKA

Conseillère Action Sociale et Environnement Professionnel

Tél. 03 80 44 67 97

emmanuelle.mfouka@bfc-gouv.fr

**Directrice de la Plateforme Régionale D'appui Interministériel
à la gestion des ressources humaines (PFRH)
du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR)**

Annabèle MARECHAL

annabele.marechal@bfc.gouv.fr



Lieu Unique d'Accompagnement (LUA)

PÔLE EMPLOI ET CAP EMPLOI
PRÉSENTENT

Le lieu
UNIQUE
d'accompagnement



Rôle

France Travail et CAP emploi travaillent ensemble à l'amélioration et à la simplification des services à destination des employeurs pour le recrutement de personnes en situation de handicap. L'agence France Travail devient le Lieu Unique d'Accompagnement, le LUA

Missions

POUR LES EMPLOYEURS

- **Informe sur l'emploi et le handicap** : la réglementation, la législation, l'offre de service pour vous aider à recruter, les aides financières et les mesures pour l'emploi.
- **Accompagne le recrutement** : analyse de poste, appui à la rédaction de l'offre, recherche et présentation de candidats, mise en œuvre du/des services adaptés en fonction des besoins et du potentiel du candidat.
- **Conseils et services liés à la compensation du handicap** (adaptation de poste et intégration) : analyse de la situation de travail, diagnostic et préconisations sur adaptations et aménagements, accompagnement à l'intégrations, sensibilisation du collectif, suivi dans l'emploi.
- **Facilite l'accès aux aides de droit commun et spécifiques de l'Agefiph et du Fipfhp**

POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI EN SITUATION DE HANDICAP

- **Un seul lieu d'accueil** : l'agence France Travail devient le LUA
- **Un accompagnement par un conseiller référent** : coordonne l'ensemble des expertises afin de simplifier les démarches de retour à l'emploi
- **Une expertise des deux réseaux**, des psychologues du travail, des conseillers gestion des droits, sur l'ensemble des sujets liés au retour à l'emploi :
 - accompagnement dans la recherche d'emploi,
 - mobilisation des aides,
 - élaboration de projets de formation,
 - adaptation au poste de travail, compensation du handicap

Lieu Unique d'Accompagnement



Pour contacter France Travail

Site internet pour les employeurs publics :

<https://www.francetravail.fr/employeur/vos-declarations-et-cotisations/vous-etes-un-employeur-public.html>

Téléphone Employeurs : 39 95

Téléphone Candidats : 39 49

Annuaire des LUA et des CAP Emploi

Beaune, Dijon, Montbard, Quetigny, Audincourt, Belfort, Besançon, Montbéliard, Morteau, Pontarlier, Dole, Lons-le-Saunier, Saint Claude, Cosne Cour Sur Loire, Decize, Nevers, Arc les Gray, Lure, Luxeuil-les-Bains, Vesoul, Autun, Chalon-Sur-Saône, Digoin, Le Creusot, Louhans, Mâcon, Montceau les Mines, Auxerre, Avallon, Joigny, Sens



**France
Travail**

**CAP
EMPLOI**
Handicap, recrutement & maintien

Pour contacter CAP emploi

Côte-d'Or - GIPE 21

Directrice : Emily Bessière - 03 80 53 18 70

info@cap-emploi21.com

Doubs et Territoire de Belfort - Association ARIS

Directrice : Laetitia André - 03 81 41 37 16

landre@capemploi25-90.com

Jura - ASEAJ

Directeur adjoint Thomas Guillot 03 84 43 49 39

contact-jura@capemploi39.com

Nièvre – Association Ressources

Directeur : Jean-Marie Viellard

03 86 59 71 29 - info@cap-emploi58.com

Haute-Saône - AHSSEA

Directeur Farid LAÏB - 03 84 97 07 15

infoemploi@capemploi70.com

Saône et Loire - Handisertion

Directrice : Véronique Bonneau - 03 85 22 82 72

v.bonneau@capemploi71.com

Yonne - Association CITHY

Directeur : David Sautereau - 03 86 52 45 11

info@capemploi89.com

Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale (CDG)



Rôle

Les CDG sont des établissements publics locaux à caractère administratif, gérés par des employeurs territoriaux. Ils participent à la **gestion des personnels territoriaux et au développement des collectivités**. Les collectivités de moins de 350 agents sont obligatoirement affiliées, les autres peuvent bénéficier de leurs prestations si elles le souhaitent.

Missions

- Organisation des **concours et examens professionnels**
- Informer, sensibiliser, conseiller et accompagner les collectivités et accroître l'insertion professionnelle des personnes handicapées/**Publicité et créations et vacances d'emplois**
- Optimiser l'accès à l'emploi et à la **formation professionnelle** pour développer la qualification et l'employabilité des agents
- Fonctionnement des **instances consultatives et secrétariat des instances médicales**
- **Assistance juridique statutaire**
- **Prise en charge des fonctionnaires privés d'emplois** : accompagnement personnalisé pour l'élaboration d'un projet professionnel
- Mise à disposition des collectivités d'une **équipe pluridisciplinaire** (ergonome, médecins de prévention, conseillers en prévention, gestionnaire de carrière, référent déontologue...)



Contacts Centre de Gestion (CDG) Référent(e)s handicap



Centre de gestion du Doubs - Montbéliard

Mallory POECKER - 03 81 99 36 36

mpoecker.prevention@cdg25.org

Centre de gestion du Territoire de Belfort

Patricia Vuillaumie - 03 84 57 65 65

pvuillaumie@cdg90.fr

Centre de gestion du Jura - Champagnole

Christelle Villet - 03 84 53 10 70

prevention@cdgjura.fr

Centre de gestion de la Haute-Saône - Vesoul

Marie Grandjean audit.rh@cdg70.fr

Centre de gestion de la Côte d'Or - Dijon

Anthony Bom - 03 80 76 99 76

correspondant.handicap@cdg21.fr

Centre de gestion de la Nièvre - Nevers

Jean-Luc COTTENOT 03 73 24 03 64

medecine@cdg58.fr

Centre de gestion de la Saône-et-Loire - Mâcon

David Dufay - 03 85 21 19 19

dufayd@cdg71.fr

Centre de gestion de l'Yonne - Auxerre

Delphine CHIODIN - 03 86 51 43 43

handicap@cdg89.fr

[Annuaire des Centres de Gestion
de la Fonction publique territoriale](#)



Rôle

Les Cap emploi sont reconnues comme des missions de service d'intérêt économique général (SIEG), en conséquence, ils interviennent dans le cadre:

- De **l'insertion professionnelle** des personnes handicapées en milieu ordinaire en complémentarité avec le service public de l'emploi
- Des **parcours professionnels des personnes handicapées dont l'état de santé ou le handicap constitue le frein principal**, par l'accompagnement des transitions qui s'opèrent tout au long de la vie professionnelle, qu'elles soient choisies ou subies (conseil en évolution professionnelle et maintien dans l'emploi)

L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels afin de faciliter l'accès à l'emploi, prévenir les ruptures, gérer les transitions professionnelles et garantir le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Missions

ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

- Informer, conseiller, accompagner et suivre les personnes handicapées et les employeurs en vue d'une insertion professionnelle durable en milieu ordinaire de travail
- Proposer un **accompagnement spécialisé et renforcé** des personnes en situation de handicap (demandeurs d'emploi, salariés, agents publics, travailleurs indépendants) vers l'emploi à toute étape de leur parcours professionnel.



ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Informier, conseiller, accompagner les salariés/agents handicapés, les employeurs et les travailleurs indépendants :

- en vue d'un **maintien dans l'emploi** d'une personne en risque de perte d'emploi du fait de l'inadéquation entre la situation de travail et son état de santé ou de son handicap
- dans un **projet d'évolution professionnelle** construit par et avec le travailleur handicapé
- dans un **projet de transition professionnelle** interne ou externe afin de prévenir une perte d'emploi pour le travailleur handicapé



Annuaire Cap Emploi



CHEOPS Bourgogne-Franche-Comté, Conseil Handicap Emploi des Organismes de Placement Spécialisés, regroupe associations gestionnaires **Cap emploi organisés sur 8 départements.** Il a pour mission de :

- Participer à la définition et mise en œuvre des politiques d'accès à l'emploi, à la formation et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap
- Représenter l'ensemble des associations gestionnaire des Cap emploi
- Professionnaliser les acteurs de la gestion des ressources humaines

Co-délégués régionaux Cheops :

Accompagnement vers l'emploi :

Jean-Marie Vieillard

Accompagnement dans l'emploi et autre sujet :

Emily Bessière

contact@cheops-bourgognefranchecomte.com

[Annuaire des Cap Emploi](#)

Pour contacter CAP emploi

Côte-d'Or : GIPE 21

Directrice : Emily Bessière - 03 80 53 18 70

info@cap-emploi21.com

Doubs et Territoire de Belfort - Association ARIS

Directrice : Laetitia André - 03 81 41 37 16

landre@capemploi25-90.com

Jura (Lons le Saunier/Dole) - ASEAJ

Responsable CAP emploi 39

Thomas Guillot 03 84 43 49 39

contact-jura@capemploi39.com

Nièvre - Association Ressources

Directeur : Jean-Marie Vieillard

03 86 59 71 29 - info@cap-emploi58.com

Haute-Saône - AHSSEA

Directeur Farid LAÏB - 03 84 97 07 15

infoemploi@capemploi70.com

Saône-et-Loire - Handisertion

Directrice : Véronique Bonneau - 03 85 22 82 72

v.bonneau@capemploi71.com

Yonne - Association CITHY

Directeur : David Sautereau - 03 86 52 45 11

info@capemploi89.com



Rôle

Les missions locales exercent une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : **permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale**. Au nombre de 42, en région Grand Est, elles organisent leur action pour offrir à chaque jeune un appui personnalisé sur le champ de l'emploi, de la formation, du logement et de la santé, la mobilité.

Missions

POUR LES JEUNES DE 16 À 25 ANS

- Accompagner les jeunes en élaborant avec chacun un **parcours personnalisé** vers l'emploi. Le conseiller aide le jeune à **s'orienter et examine avec lui les moyens à mobiliser pour lever les freins à l'emploi**.
- Mobiliser l'offre d'insertion disponible sur un territoire avec les partenaires locaux.
- Soutenir les jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité.
- Préparer les jeunes candidats à une offre d'emploi, aide au maintien dans l'emploi (soutien matériel, médiation jeune-employeur) et accompagnement post emploi.



POUR LES EMPLOYEURS

- Aider au **recrutement** : analyse des besoins de l'entreprise, la proposition de candidats et la construction d'une réponse individualisée (type de contrat, aides mobilisables, formation...).
- Accompagner dans l'emploi : suivi du jeune dans la phase d'intégration sur son poste de travail, bilans réguliers dans l'entreprise, médiation si nécessaire.
- Valoriser les entreprises locales grâce à l'information des jeunes et des professionnels sur le secteur et les métiers exercés (visites, stages découverte des métiers, etc.) et la communication des bonnes pratiques de recrutement sur le territoire.



Mission locale

ARML Bourgogne-Franche-Comté,
Association Régionale des Missions Locales,
a vu le jour en 2017, réunit les **26 missions locales**. Elle a pour mission de :

- Représenter les missions locales auprès de la DREETS, le conseil régional, et les autres services de l'État
- Participer à l'élaboration et au suivi des programmes d'animation
- Développer et actualiser les compétences des salariés des missions locales
- Capitaliser et valoriser les actions des missions locales
- Développer les relations avec les entreprises

Directrice ARML BFC

Laure REVIGLIO

03 81 52 89 58



[Annuaire des contacts employeurs de Bourgogne-Franche-Comté](#)



Rôle

L'Apec joue un rôle essentiel sur le marché des compétences cadres. Le conseil d'administration fixe les orientations politiques nécessaires au fonctionnement de l'Apec. Il est composé à parité de représentants des entreprises : MEDEF, CPME, U2P et des cinq centrales syndicales représentant les cadres salariés du secteur privé : CFDT Cadres, CFE-CGC, FO-Cadres, CFTC cadres, UGICT-CGT.

Missions



ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE DES CADRES ET JEUNES DIPLÔMÉS

Sécuriser durablement les parcours à toutes les étapes de leur vie professionnelle, par une démarche de services personnalisée et proportionnée à leurs besoins et à leurs facteurs de risques sur le marché de l'emploi.



AIDER À LA RÉUSSITE DES RECRUTEMENTS CADRES

- **Accompagnement des employeurs**, en particuliers TPE-PME, en apportant outils et méthodes adaptés.
- **Diffusion d'offres d'emploi** et de profils de candidats, en favorisant les rapprochements avec de potentielles candidatures aux profils diversifiés.



ÉCLAIRER, Y COMPRIS DE MANIÈRE PROSPECTIVE

Connaissance fine et prospective du marché de l'emploi cadre en leur apportant des clés de compréhension du marché et des mutations du travail, issues de données, études et analyses nationales et territoriales, comme des retours d'expérience du terrain.

L'Apec

Contacts en région



Contacter l'Apec

Site internet de l'Apec : www.apec.fr

Prise de RDV Candidats ou employeurs :

<https://www.apec.fr/tous-nos-services/rencontrer-nous.html#/rendez-vous>

Pour prendre contact par téléphone :

Vous êtes un candidat : 0 809 361 212

Vous êtes un employeur : 0 809 361 414

Centre Apec – Besançon

Immeuble Novatech-Plaza

2 G avenue de Montboucons - TEMIS

25000 Besançon

Centre Apec – Dijon

Immeuble Élysée-Darcy

Bâtiment D / 3e étage

5 Bis rue Devosge

21000 DIJON



Rôle

L'Étude ergonomique est mobilisable dans les situations complexes et en complémentarité des dispositifs existants (offre de services des services de santé, CAP emploi...), pour lesquelles les modalités de compensation du handicap doivent-êtré définies. Dans le cadre du recrutement, du maintien dans l'emploi ou de l'évolution professionnelle et de la formation pour les alternants .

Identifier la COMPLEXITÉ DE LA SITUATION

Indicateurs liés à la situation de handicap au travail : nature du handicap, nombre et nature des restrictions, évolution prévisible de la situation, existence de troubles associés, nombre de poste occupé, répétitivité de la tâche, variation...

Indicateurs liées à la recherche de solutions : taille et organisation de l'employeur, ressources existantes, secteur d'activité, dépendance organisationnelle, dimension collective et environnement de travail , vétusté du matériel

Public ciblé

Le Bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOETH) doit-être en risque d'invalidité à son poste et/ou présentant des restrictions d'aptitudes importantes constatées par le médecin de santé au travail. Au bénéfice des :

- Employeurs publics éligibles aux aides du FIPHFP
- Employeurs du secteur privé éligibles aux aides de l'Agefiph et les entreprises sous accord agréé ayant atteint ou dépassé le taux d'emploi de 6 %
- Travailleurs indépendants, artisans, exploitants agricoles, chefs d'entreprises non salariés, ou créateur d'entreprise

Contenus et modalités de la prestation

CONTENUS

- **Approche globale :** prise en compte des caractéristiques de l'employeur et des capacités fonctionnelles, cognitives et psychiques du bénéficiaire
- **Éclairer sur les mesures de compensations :** nature des difficultés, définition des modifications organisationnelles et/ou techniques souhaitables pour permettre une meilleure adéquation entre la personne et l'environnement de travail
- **Identifier ce qui relève de la compensation du handicap**
- **Établir des solutions concrètes réalistes et chiffrées en matière d'aménagement/ adaptation de la situation de travail** (aménagement raisonnables)

PRESCRIPTIONS – Fiche de prescription à réaliser par

Pôle emploi, Cap emploi, mission locale,
CARSAT, service de Prévention et de santé au travail, Service Autonome de Santé au Travail,
Centre de Gestion ayant conventionné avec le FIPHFP,
Employeur public ayant conventionné avec le FIPHFP,
Directeur Territorial au Handicap du FIPHFP et la Délégation Régionale Agefiph

FINANCEMENT

Le dispositif est financé directement par l'AGEFIPH et le FIPHFP, le bénéficiaire est l'employeur n'ont aucun coût à leur charge.

Prestataire Étude Ergonomique



Contact Agefiph

Référent Régional : **Caroline ROUSSY**

c-roussy@agefiph.asso.fr

Téléphone : 03 80 28 04 31 – 06 67 30 20 51



Contact FIPHFP

Directeur Territorial au Handicap :

Fabrice GEURTS

fabrice.geurts@caissedesdepots.fr

Téléphone: 06 37 49 55 87



Prestataire

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

SVP Travail et Organisation

Interlocuteurs SVP

Patrice DE CAMARET

Olivier LECLUSE

Caroline GOUTTE

Consultants référents BFC

Anthony GOMES

Fantine MATHUS



PRESTATIONS d'APPUI SPÉCIFIQUES (PAS)

Handicaps : Moteur, Auditif, Visuel, Cognitif, Intellectuel et Psychique



Rôle

Les PAS viennent en appui aux missions des prescripteurs-référents de parcours, mobilisables à tout moment du parcours de la personne bénéficiaire. Ce sont des prestataires experts, spécialisés dans chacune des typologies de handicap pour apporter des conseils, élaborer un diagnostic, un bilan des capacités et/ou mettre en place des techniques et des modes de compensation afin de répondre à des besoins en lien avec les conséquences du handicap de la personne.

Public ciblé

Au bénéfice des employeurs publics dans le cadre du recrutement et/ou du maintien dans l'emploi, pour :

- Les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (salariés, demandeurs d'emploi, travailleurs indépendants, alternants, stagiaires de la formation professionnelle, agents de la fonction publique)
- Les agents ou en voie de le devenir, ou encore prêts à engager une démarche dans ce sens

Missions

PRÉ DIAGNOSTIC ET BILAN COMPLÉMENTAIRE

Permet de mieux comprendre la situation et de déterminer l'appui à mobiliser.

APPUI EXPERT SUR LE PROJET PROFESSIONNEL

- Évaluation des capacités fonctionnelles dans le cadre d'un projet professionnel
- Identification et développement des techniques de compensation

APPUI EXPERT À LA RÉALISATION DU PROJET PROFESSIONNEL

- Mise en œuvre des techniques de compensation
- Appui à l'employeur et/ou à l'organisme de formation
- Veille, sécurisation du parcours

APPUI EXPERT POUR PRÉVENIR ET/OU RÉSOUDRE LES SITUATIONS DE RUPTURE

- Appui à l'employeur ou à l'organisme de formation
- Appui à l'accompagnement de la personne
- Veille

Modalités de mobilisation spécifiques

Sur prescription d'un des acteurs suivants :

- Le service publique de l'emploi : Cap emploi / Pôle emploi / Missions Locales
- Les Employeurs privés et les Employeurs publics seulement si une convention a été signée avec le FIPHFP
- Les Délégations régionales de l'Agefiph et Directeurs Territoriaux au Handicap du FIPHFP (en urgence)
- Le Dispositif Alternance

coût/financement

Les PAS n'ont pas de coût pour l'employeur : le dispositif est financé pour la fonction publique par le FIPHFP dans le cadre de sa convention avec l'Agefiph.

Coordonnées PAS HANDICAPS MOTEUR, VISUEL ET AUDITIF



Handicap	Prestataires		Contact Agefiph
	Bourgogne	Franche-Comté	
MOTEUR	LADAPT Myriam Minet 03 86 47 39 25 secretariat.agp.bfc@ladapt.net		Florence GRANSAGNES f-gransagnes@agefiph.asso.fr 03 80 28 04 39 Caroline ROUSSY c-roussy@agefiph.asso.fr 03 80 28 04 31
	Association Voir et Percevoir Charles Henri MICHEL Tél. 06 32 20 18 78 info@voiretpercevoir.com		
VISUEL			
AUDITIF	URAPEDA Marie-Laure JEANDOT Tél. 03 80 30 66 21 contact@urapeda-bfcc.org		



Coordonnées PAS HANDICAP MENTAL



PRESTATAIRES		Contact Agefiph
Bourgogne	Franche-Comté	
Côte d'Or - Pôle Insertion Vyv3 Bourgogne Service d'accompagnement professionnel 03 80 10 07 07 - pole-insertion@vyv3.fr Sabine BON - 06 01 22 06 73 Vanessa VERDREAU - 06 07 46 91 16		
Nièvre Service Apias Formation Séverine LAFENETRE pas@apias.fr - 03 86 21 52 27		
Saône et Loire - LADAPT Myriam Minet secretariat.agp.bfc@ladapt.fr 06 81 06 27 80		
Yonne (Avallon, Tonnerre, Joigny, Auxerre) Service Apias Formation Séverine LAFENETRE - pas@apias.fr - 03 86 21 52 27		
LADAPT (Auxerre, Sens) Myriam MINET- secretariat.agp.bfc@ladapt.net - 06 81 06 27 80		
INSERTION + Stéphanie Wetsch insertionplus@fpluriel.org 06 74 63 28 20		Florence GRANSAGNES f-gransagnes@agefiph.asso.fr 03 80 28 04 39 Caroline ROUSSY c-roussy@agefiph.asso.fr 03 80 28 04 31

Coordonnées PAS HANDICAP PSYCHIQUE



Prestataires		Contact Agefiph
Bourgogne	Franche-Comté	

Côte d'Or - PEP CBFC Challenge emploi

Sonia Gatignol

03 80 45 85 40 - challenge.emploi@pepcbfc.org

Nièvre

Service Apias Formation

Séverine LAFENETRE

pas@apias.fr - 03 86 21 52 27

Saône et Loire - ADPEP 71

Aurélie COMTET

03 85 45 83 45 - format-pep@pep71.org

Yonne - Pôle Inclusion Professionnelle La Wivre UGECAM BFC

Christophe Alligier

03 86 53 42 83

pip.moneteau.ug-bfc@ugecam.assurance-maladie.fr

Parcours et insertion

Franche-Comté

Stéphanie Wetsch

insertionplus@fpluriel.org

06 74 63 28 20

Florence GRANSAGNES

f-gransagnes@agefiph.asso.fr

03 80 28 04 39

Caroline ROUSSY

c-roussy@agefiph.asso.fr

03 80 28 04 31



Coordonnées PAS HANDICAP COGNITIF



Prestataires		Contact Agefiph
Bourgogne	Franche-Comté	

AFTC de Bourgogne-Franche-Comté
Justine PEYRES
03 81 63 08 08
accueilserviceaftc@aftc-bfc.fr

ADNA
(Association pour le Développement de
la Neuropsychologie Appliquée)
03 81 61 28 99
adna@adna-fc.fr
Ingrid Plathey
ingrid.plathey@adna-fc.fr
Laetitia Vernotte
laetitia.vernotte@adna-fc.fr

Florence GRANSAGNES
f-gransagnes@agefiph.asso.fr
03 80 28 04 39

Caroline ROUSSY
c-roussy@agefiph.asso.fr
03 80 28 04 31

Le dispositif d'accompagnement pour l'emploi des personnes en situation de handicap du FIPHFP



Handicaps : Cognitif, Mental et Psychique

Rôle

Cette aide du FIPHFP vise à accompagner les agents confrontés à des problèmes de santé (cognitif, psychique ou intellectuel) dans une approche globale, à la fois médicale, professionnelle et sociale. Les aides proposées doivent permettre de proposer aux agents un accompagnement pluridisciplinaire et multimodal afin de favoriser le maintien dans l'emploi.

Public

- Les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)
- Les agents aptes avec restrictions. L'appréciation de la nature du handicap par le médecin du travail/de prévention constitue un préalable, il doit préconiser la nécessité de la mise en œuvre de ce dispositif.

Le dispositif

1/ ÉVALUATION DES CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

Permet d'identifier les limites de l'agent liées à son handicap et de valoriser les aptitudes professionnelles à mobiliser dans le cadre de l'emploi. Mobilisable dès lors qu'il est nécessaire d'obtenir des précisions relatives aux répercussions du handicap sur les capacités

2/ SOUTIEN MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE

Le soutien peut être assuré par un médecin traitant, un psychothérapeute ou au sein d'un service extérieur

3/ ACCOMPAGNEMENT SUR LE LIEU DE TRAVAIL

L'accompagnement est personnalisé à la demande avec une intensité variable selon les besoins de l'agent concerné. Il permet également d'accompagner l'entourage professionnel afin de sécuriser dans l'emploi le bénéficiaire.

Montants possibles des aides

1/ Les frais d'évaluation des capacités

professionnelles de la personne compte tenu de la nature de son handicap dans la limite d'un plafond annuel de 10 000 €

2/ Les frais de soutien

médico-psychologique assuré par un service ou un acteur externe à l'employeur dans la limite d'un plafond annuel de 3 000 € et de 4 séances par mois

3/ Les frais d'accompagnement sur

le lieu de travail assuré par un service spécialisé externe à l'employeur dans la limite d'un plafond annuel de 31 000€ et d'un plafond de 25 heures par semaine.

DISPOSITIF PAVA (Parcours d'Accompagnement Vers l'Apprentissage)



Rôle

Pour permettre à une personne en situation de handicap qui a un **projet de formation** via l'**alternance** de **bénéficier d'un accompagnement** à chacune des étapes de son projet pour lever les freins au handicap

Public

- Aux **jeunes scolarisés ou déscolarisés depuis moins de 6 mois**, en situation de handicap, souhaitant mettre en œuvre un projet professionnel via l'alternance, quels que soient le secteur professionnel et le niveau de formation.
- Aux **adultes**, bénéficiaires de l'obligation d'emploi, ayant un projet validé d'accès à l'emploi, via l'alternance, sur prescription d'un acteur du service public de l'Emploi.

Contenu

LE PROJET PROFESSIONNEL

- Entretiens individuels pour valider le projet professionnel,
- Possibilité de réaliser des stages
- Accompagnement aux démarches RQTH

Jeunes

RECHERCHE D'UNE ENTREPRISE

- Accompagnement dans la recherche du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- Liens avec l'employeur et le centre de formation

Jeunes
Adultes

SUIVI PENDANT LES 6 PREMIERS MOIS DU CONTRAT

Réunion de démarrage, bilans à 3 et 6 mois et mise en place d'éventuelles mesures correctives.

Secteur
privé

Mobilisation

- Pour les jeunes de moins de 26 ans :
 - L'Éducation Nationale (Classes ULIS...)
 - Les structures d'enseignement spécialisé (IME, IMPRO, SESSAD...)
 - Les jeunes et/ou leur famille directement.
- Pour les adultes :
 - Sur prescription d'un acteur du SPE (Mission Locale, Pôle Emploi, Cap Emploi)
 - La personne elle-même sous réserve qu'elle ait validé un projet professionnel avec son référent de parcours du SPE.

Contacts PAVA (Parcours d'Accompagnement Vers l'Apprentissage)



Prestataires

Bourgogne

Franche-Comté

Contact Agefiph

CHAMBRE DES MÉTIERS Bourgogne-Franche-Comté et MCFR

Côte d'or - GIPE 21

03 80 53 18 70 - info@gipe21.com -

Nièvre - ASSOCIATION RESSOURCES

03 86 59 71 29 - info@capemploi58.com

Saône et Loire - Chambre de Métiers et de l'Artisanat

03 85 41 40 81 - pava71@artisanat-bfc.fr

Yonne - ASSOCIATION CITHY

07 55 59 59 04 - pava89@capemploi89.com



Doubs

03 81 21 35 19 - pava25@artisanat-bfc.fr

Jura

03 84 35 87 10 - pava39@artisanat-bfc.fr

Territoire de Belfort

63 78 55 64 - pava90@artisanat-bfc.fr

Haute Saône

03 84 75 86 82 - pava70@artisanat-bfc.fr

Julia BOUYSES

j-bouyses@agefiph.asso.fr

03



Rôle

La médecine du « statut » ou **médecine statutaire** est assurée par des **médecins agréés** désignés par l'administration. Ils sont **nommés** pour 3 ans par le **préfet**, sur **proposition** du **directeur général de l'Agence Régionale de Santé**, après avis du **Conseil départemental de l'ordre des médecins** et du ou des **syndicats départementaux des médecins**. **Sollicités** à différents moments du parcours de l'agent, ils interviennent :

Missions

À L'ENTRÉE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le médecin généraliste agréé, après **examen médical** vérifie l'**aptitude physique et mentale** particulières exigées pour l'**exercice de certaines fonctions** en raison des **risques spécifiques** que ces fonctions comportent pour les **agents** ou pour les **tiers**.

EN COURS DE CARRIÈRE

Les médecins généralistes et spécialistes agréés sont **sollicités pour des expertises** ou sont réunis au sein des **comités médicaux** (Comité médical/Commission de réforme) pour avis sur l'**aptitude/ l'inaptitude** à l'exercice des fonctions, l'**attribution** ou la **prolongation des congés** pour raisons de **santé**, la **mise en disponibilité d'office**, la **retraite** pour **invalidité...** *(en attente d'un décret en conseil d'état qui précisera les modalités d'organisation et de fonctionnement)*

Où trouver un médecin généraliste ou spécialiste agréé ?

La réglementation impose un **examen médical** effectué par un **médecin agréé** pour :

- les **candidats à la Fonction publique**
- les **candidats aux écoles, instituts formant du personnel médical et paramédical** (prix de la consultation selon convention de la Sécurité sociale)
- les **fonctionnaires lors de leur congé de maladie, de longue maladie, de longue durée ou de réintégration après de tels congés** (prix de la consultation hors convention de la Sécurité sociale)

Pour ces examens, les **médecins** sont tenus de se **réfuser** lorsqu'il s'agit de leurs **patients**.

[Annuaire
des médecins agréés
en Bourgogne-Franche-Comté](#)

Rôle et Missions

Les missions des services de médecine préventive sont assurées par une équipe pluridisciplinaire comprenant des médecins du travail, des intervenants en prévention des risques professionnels et des infirmiers. Il a pour mission d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment veillant à l'hygiène et à la sécurité des conditions de travail.



SURVEILLANCE MÉDICALE

Le service de médecine préventive effectue la surveillance médicale des agents par le biais de la visite médicale et/ou au vue des résultats d'examens complémentaires prescrits par le médecin de prévention/du travail.



COLLABORE AVEC LA MÉDECINE STATUTAIRE

- Le médecin de prévention/du travail est informé :
 - Des congés pour raisons de santé, des accidents de service et des maladies professionnelles
 - De la tenue des comités médicaux et de la possibilité de présenter des observations écrites et/ou d'y assister
- Il remet un rapport écrit en cas AS/MP, de congé attribué d'office et en cas de réadaptation à l'emploi ou reclassement
- Il collabore avec le médecin de la CPAM pour les fonctionnaires de moins de 28 heures et les non titulaires



ACTION SUR LE MILIEU DE TRAVAIL

Le service conseille l'employeur public, les agents et leurs représentants en ce qui concerne :

- l'amélioration des conditions de vie et de travail
- l'hygiène générale des locaux
- l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail
- la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel
- l'hygiène dans les restaurants administratifs
- l'information sanitaire



Rôle

L'association Comète France œuvre pour le maintien d'une dynamique d'insertion sociale et professionnelle. Grâce aux compétences pluridisciplinaires de cette unité (regroupant médecin de médecine physique et de réadaptation, ergonome, ergothérapeute, psychologue du travail, assistant de service social...) et à l'expertise méthodologique développée par Comète France, les patients sont pleinement acteurs de la mise en œuvre de solutions réalistes et personnalisées. Ces unités ont pour objectif d'évaluer et d'accompagner les patients lors de la phase de soins afin de favoriser leur retour à l'emploi ou d'engager une dynamique d'insertion professionnelle, par la mise en place d'un projet professionnel pouvant se concrétiser le plus rapidement possible après la sortie d'hospitalisation.

Public ciblé

Patients hospitalisés au moment de la prise en charge (hospitalisation complète ou partielle) en situation de handicap ou ayant un problème de santé dont les conséquences au regard de l'emploi constituent un frein à la reprise.

Accompagnement



ACCUEIL ET ÉVALUATION

- Identification des patients dont la dimension professionnelle doit être intégrée précocement dans le parcours de soin.
- Accord de la personne et une 1^{re} évaluation de la situation médicale, fonctionnelle, économique, scolaire et professionnelle est réalisée.



ÉLABORATION DU PROJET

En lien avec les acteurs internes et les partenaires externes, l'équipe et le patient balayent le champ des possibles afin d'identifier des solutions adaptées



MISE EN ŒUVRE

Une fois le plan d'actions élaboré et validé, celui-ci est mis en œuvre pour finaliser l'accès/le maintien dans l'emploi, la reprise d'études ou l'entrée en formation



INSERTION ET SUIVI

- Cette notion recouvre trois réalités : le maintien dans l'emploi, l'entrée en formation ou la reprise d'études.
- Suivi du patient passé le dispositif, pendant une durée de deux ans après sa réinsertion

Modalités de mobilisation spécifiques

Les médecins des établissements adhérents, en accord avec le patient, orientent sur l'accompagnement dans l'insertion sociale et professionnelle.

Coût/financement

Le financement de cet accompagnement est pris en charge par l'Assurance maladie, l'Agefiph et le FIPHP

Coordonnées de Comète France



BOURGOGNE

DIJON

Centre de Réadaptation
Fonctionnelle COS Divio
12 rue Saint-Vincent de Paul
21000 DIJON
Tel. 03 80 42 45 45

[Voir le site](#)

FRANCHE-COMTÉ

Héricourt

CMPR Bretegnier

14 rue du Docteur Gaulier
70400 HERICOURT
Tel. 03 84 46 56 56

[Voir le site](#)

Audrey VINEY, Responsable de pôle

03 84 46 57 00 - viney@bretegnier.fr

[Annuaire des établissements disposant d'une unité Comète](#)



ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE PRÉ-ORIENTATION (ESPO) ET DE RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE (ESRP)



Rôle

les ESRP (anciennement CRP), accueillent des personnes reconnues travailleur handicapé afin de les aider dans leur **reconversion professionnelle ou la préparation d'un projet d'insertion** en leur proposant différents parcours. La Fagerh ([Fédération des Associations Gestionnaires et des Établissements de Réadaptation pour handicapés](#)) fédère et coordonne les actions des établissements ayant pour objet l'adaptation et l'intégration des personnes handicapées.

Public ciblé

Les travailleurs en situation de handicap orientés par les MDPH ou, pour certaines prestations, en risque d'inaptitude.

Missions

FORMATIONS DE PRÉ-ORIENTATION Sur orientation de la MDPH

Centre de Pré-orientation : d'une durée de 8 à 12 semaines à raison de 35 heures/semaine, il permet d'élaborer un nouveau projet professionnel.

Offre de service aux employeurs

Dispositif de bilan de compétences et de bilan professionnel incluant l'évaluation d'aptitudes et de capacités et une mise à l'épreuve d'un projet en situation professionnelle

FORMATIONS PRÉPARATOIRES PROJETS

Sur orientation de la MDPH

Action de formation préparatoire constitue une étape intermédiaire entre une action spécifique de bilan d'orientation socioprofessionnelle et une formation qualifiante ou une recherche directe d'emploi. Mise en place, lorsque la personne a besoin d'une **redynamisation avec une actualisation des connaissances**.

FORMATIONS QUALIFIANTES

Plus de **200 formations qualifiantes** dans un **environnement médico-social adapté**. Du niveau BEP/CAP au niveau bac+2 dans **14 secteurs d'activité** : informatique et télécommunications, services administratifs et commerciaux, professions de la santé et du Médico-social, transport logistique, services aux personnes et aux collectivités, arts graphiques, mécanique, industrie, horticultures et paysage, électronique et automatismes, bâtiment, travaux publics, hôtellerie-restauration...

Modalités de mobilisation spécifiques

Sur orientation de la MDPH.
Ou positionnement sur l'offre de service à destination des employeurs dans le cadre du maintien dans l'emploi

coût/financement

Pour les demandeurs d'emploi et les salariés en arrêt de travail du secteur privé (Avis favorable du médecin conseil), le coût de la formation, de même que les frais de séjour du stagiaire sont pris en charge par l'assurance maladie et le conseil régional.
Spécificité des agents publics – prendre contact avec l'ESPR/ESPO

Coordonnées ESRP/ESPO Bourgogne-Franche-Comté



Rechercher une formation sur le site de la FAGERH

LADAPT

Pour tous renseignements

Christine ROUYER

03 86 47 39 21

rouyer.christine@ladapt.net



www.ladapt.net

LADAPT de l'Yonne - Monéteau

03 86 47 39 00/ moneteau@ladapt.net

[Site internet](#)

Préorientation

Dispositif FLE

Formation Qualifiante

LADAPT Côte d'Or - Dijon

03 80 66 00 29/ dijon@ladapt.net

[Site internet](#)

Préparatoire projet

Formations qualifiantes

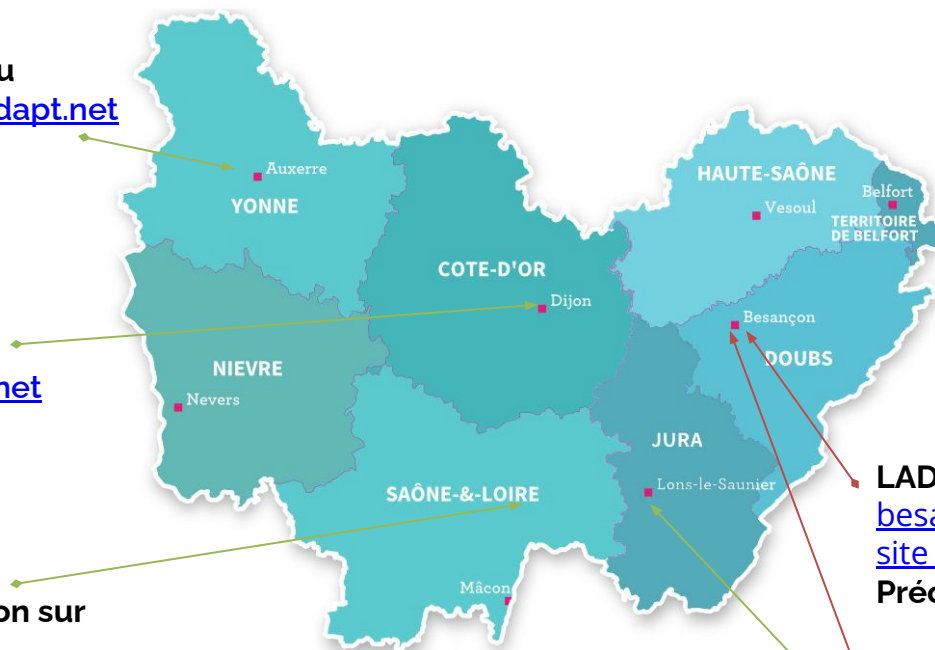
Tertiaire/Administratif

LADAPT Saône et Loire - Chalon sur
Saône

03 86 47 39 00 -

secretariat.agp.bfc@ladapt.net

Prépa projet



Offre de service sous gestion propre

- Bilan de compétences
- Transition orientation professionnelle
- Formations courtes
- Prestations d'appuis spécifiques
- Formations continues
 - Savoirs de bases

secretariat.agp.bfc@ladapt.net

LADAPT Doubs – Besançon

besancon@ladapt.net

[site internet](#)

Préorientation

AFTC - UEROS Besançon

03 84 73 64 21

LADAPT du Jura – Lons le Saunier

09 72 54 66 63/ lons@ladapt.net

[Site internet](#)

Préorientation

Les outils de Diagnostic du CRM

Offre de service aux employeurs



Rôle

Le Centre de Réadaptation de Mulhouse est un établissement de rééducation, de soins et de formation professionnelle qui accueille des personnes en situation de handicap. Le CRM a développé à leur intention des outils dédiés au maintien dans l'emploi ou à la reconversion professionnelle.

Public ciblé

Toute personne porteuse d'une problématique de santé (avec RQTH ou non, en emploi ou en arrêt maladie)

Outils

ÉVALUATION DES CAPACITÉS FONCTIONNELLES

Il permet d'évaluer les capacités fonctionnelles (dextérité, posture, port de charges...), évaluation des restrictions et des capacités d'auto adaptation, élaboration de piste d'adaptations et d'aménagements.

BILAN DE CONDUITE

Le Modulo-test permet de mesurer les différentes capacités cognitives et comportementales nécessaires à la pratique de la conduite automobile dans le cadre professionnel.

ÉVALUATION NEUROPSYCHOLOGIQUE

Ce bilan évalue les capacités professionnelles de la personne en cas de handicap psychique, mental ou cognitif (capacités d'apprentissage, de concentration, de raisonnement, compétences comportementales).

DIAGNOSTIC PERSONNALISÉ SANTÉ EMPLOI

Le diagnostic personnalisé permet d'objectiver la situation d'un agent concerné par une problématique de santé dans son parcours professionnel et d'établir un état des lieux très juste des capacités restantes et des possibilités de reclassement (complète le bilan de compétence classique).

Coût/Financement

110 € nets / heure

Financement employeurs avec prise en charge possible (FIPHFP, OETH...)

Contactez le CRM

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter Sandrine BEHRA - Assistante - 03 89 32 46 57

sbehra@arfp.asso.fr

Les outils de l'orientation professionnelle du CRM

Offre de service aux employeurs



Rôle

Le Centre de Réadaptation de Mulhouse est un établissement de rééducation, de soins et de formation professionnelle qui accueille des personnes en situation de handicap. Le CRM a développé à leur intention des outils dédiés au maintien dans l'emploi ou à la reconversion professionnelle.

Public ciblé

Toute personne porteuse d'une problématique de santé (avec RQTH ou non, en emploi ou en arrêt maladie)

Outils

BILAN DE COMPÉTENCES

Ce [bilan](#) permet à l'agent de faire un point sur son parcours professionnel, d'analyser ses compétences, aptitudes et motivations. D'une durée de 24 heures réparties sur 12 semaines qui offre la possibilité d'un accompagnement individualisé. Cette action permet de définir et valider un projet professionnel pérenne tenant compte de la situation de santé et des restrictions liées aux activités professionnelles.

Accueil possible à Mulhouse, Colmar et Strasbourg
2 640 € net

BILAN DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE

Ce [bilan](#) est réalisé à l'initiative de l'employeur avec l'accord du salarié/de l'agent. D'une durée de 20 à 30 heures, à raison d'un rendez-vous hebdomadaire selon planning établi en concertation avec la personne. Il permet de mieux comprendre la situation de santé, d'analyser les contraintes à la situation de santé au travail et de favoriser la poursuite du parcours professionnel dans ou hors de son établissement.

Accueil à Mulhouse
110 € net/heure

Financement

Possibilité d'aide au financement : éligible au CPF, co-financement employeurs avec prise en charge possible (FIPHFP, OETH...)

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter
Sandrine BEHRA - Assistante - 03 89 32 46 57, sbehra@arfp.asso.fr

Les outils de l'orientation professionnelle de LADAPT

Offre de service aux employeurs



Rôle

LADAPT est un établissement médico-social de formation professionnelle qui accueille des personnes en situation de handicap. LADAPT mobilise ses ressources pluridisciplinaires pour favoriser le développement des personnes et leur maintien dans l'emploi.

Public ciblé

Toute personne porteuse d'une problématique de santé (avec RQTH ou non, en emploi ou en arrêt maladie)

Outil

BILAN DE COMPÉTENCE

Ce bilan est réalisé à l'initiative de l'employeur avec l'accord du salarié/de l'agent. D'une durée de 24 heures selon planning établi en concertation avec la personne. Il permet de favoriser la poursuite du parcours professionnel dans ou hors de son établissement.

Coût/Financement

Possibilité d'aide au financement : OPCO de l'entreprise, financement employeurs avec prise en charge possible selon règles en vigueur (FIPHFP, OETH...)

Pour plus d'informations : [Offre entreprise de LADAPT](#)

Standard : 03 86 47 39 00

Corinne DELAVault – 03 86 47 39 50 – secretariat.agp.bfc@ladapt.net

Les outils de l'orientation professionnelle du CNFPT



Rôle

Le CNFPT est un établissement public paritaire déconcentré dont les missions de formation et d'emploi concourent à l'accompagnement des collectivités territoriales et de leurs agents dans leur mission de service public. Il a trois missions principales : la formation professionnelle des agents, l'observation et l'organisation des concours des cadres d'emplois A+.

Outils

ORIENTATION ET ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Formation itinéraire 2 : Construction de son projet de transition professionnelle, reconversion, reclassement.

Public : Agents en situation d'usure professionnelle et/ou de mobilité contrainte

Objectifs : Accompagner le changement et de les amener à construire un nouveau projet de réorientation professionnelle dans un contexte d'usure professionnelle, de pénibilité, de reclassement pour raison de santé, pour raison organisationnelle et transformation territoriale.

- Appréhender le changement pour investir un nouveau projet
- Développer sa culture territoriale pour consolider son projet de mobilité
- Utiliser les techniques de recherche d'emploi

BILAN DE COMPÉTENCES

Public : Agents titulaires et non titulaires occupant un emploi permanent

Objectifs : Il permet aux agents d'analyser leurs compétences, aptitudes et motivations en vue de définir un projet professionnel, et le cas échéant, un projet de formation. **Réalisé en 24 heures réparties sur une période de 2 à 3 mois**, il est réalisé par un **organisme agréé**. Il comprend les phases suivantes :

- **Phase préliminaire** qui confirme l'engagement et définit les besoins.
- **Phase d'investigation** qui analyse les motivations, les intérêts, identifie les compétences, les aptitudes et les possibilités d'évolution.
- **Phase de conclusion** qui récapitule le projet et définit les étapes de sa mise en œuvre.

Coût/Financement

La prise en charge financière implique la conclusion d'une convention tripartite entre l'agent, la collectivité et le prestataire

Le Dispositif Emploi Accompagné (DEA)



Rôle

C'est un dispositif d'accompagnement des personnes en situation de handicap vers et dans l'emploi. Inspiré de la méthode « **job-coaching** », son objectif est de **permettre un soutien des personnes handicapées et de leurs employeurs qui soit souple, adapté à leurs besoins, mobilisable à tout moment du parcours**. Il s'agit ainsi d'assurer l'accès, le maintien et l'évolution dans l'emploi.

Public éligible

- Travailleurs en situation de handicap de plus de 16 ans
- Bénéficiaire d'un RQTH
- Accueillis en ESAT
- En emploi : salariés ou agents en poste qui rencontrent des difficultés pour sécuriser de façon durable leur emploi.

Missions

Le référent Emploi Accompagné propose un :

- **accompagnement à durée indéterminée**
- **accompagnement personnalisé à la demande avec une intensité variable** selon les besoins
- **Possibilité de s'appuyer sur des spécialistes** face notamment à certains handicaps pas toujours faciles à appréhender pour l'employeur
- **Un appui à l'intention de l'employeur public ou privé et du collectif de travail**
- **double expertise : professionnel mais aussi médico psycho social/ vie personnelle**
 - Il permet de sécuriser la personne, l'employeur grâce à l'intervention du job coach
 - Sécuriser suite à un recrutement ou favoriser le maintien dans l'emploi

Modalités de mobilisation

Mobilisation du DEA tout au long du parcours professionnel par la **personne en situation de handicap** (sur notification de la MDPH) et, lorsque celui-ci occupe un emploi, par l'employeur.

Financement

Le dispositif Emploi Accompagné est financé par l'ARS, l'Agefiph et le FIPHFP, les prestataires ayant été retenus suite à un appel candidature

Le Dispositif Emploi Accompagné (DEA)

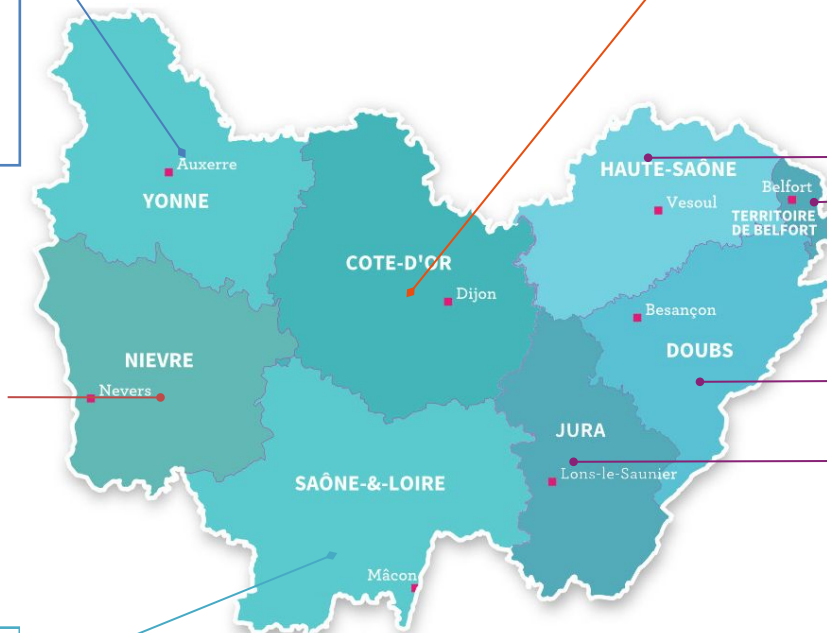


**Coordonnatrice plateforme
départementale (89)
Pôle Inclusion Professionnelle
La Wivre- UGECAM
Bourgogne-Franche-Comté
Malika KERCHI**
03 86 21 52 27
07 79 53 96 27
pamela.lecoq@ugecam.assurance-maladie.fr

**Coordonnatrice de la plateforme
départementale (21)
Challenge Emploi
Sonia GATIGNOL**
sonia.gatignol@pepcbfc.org

**Coordonnatrice plateforme
départementale (58)
Séverine LAFENETRE**
03 86 21 52 27
07 79 53 96 27
severine.lafenetre@apias.fr

**Coordinateur de la plateforme
départementale (71)
PEP 71
Aurélie COMTET**
a.comtet@pep71.org



**EMPLOI ACCOMPAGNÉ
AFTC Bourgogne Franche-Comté
cheffe de file des plateformes
Emploi Accompagné 25-39-70-90
Véronique HEUSSE**
03 81 63 08 08
06 85 79 07 55
vheusse@aftc-bfc.fr

INCLU'PRO Formation pré-qualifiante de l'AGEFIPH



Rôle

Elle consiste à aider la personne en situation de handicap à **préparer son parcours pour accéder à l'emploi, intégrer une formation qualifiante ou certifiante ou pour garder son emploi**. Ces actions sont individualisées et personnalisées en fonction du parcours de chaque personne.

Public éligible

- Demandeurs d'emploi inscrits ou non à Pôle emploi
- Les salariés du secteur privé et public y compris ceux en arrêt de travail
- Les travailleurs indépendants
- Les exploitants agricoles

Missions

Le parcours de formation est d'une durée de 300 heures maximum, sur 6 mois maximum.

Inclu'Pro Formation comprend différents parcours pédagogiques articulés autour des actions suivantes :

- élaborer, valider son projet professionnel,
- identifier les compétences acquises, transférables, transversales...,
- se remettre à niveau sur les savoirs de base,
- acquérir ou approfondir ses compétences sur le numérique,
- prendre en compte le handicap dans son parcours de formation ou d'emploi

Modalités de mobilisation

Sur prescription de :

- Acteurs du service public de l'emploi : Cap Emploi, mission locale, Pôle emploi
- Les centres de Gestion
- Le service social de la CARSAT sur validation de la cellule de la prévention de la désinsertion professionnelle
- Les opérateurs CEP salariés
- Les structures SIAE
- Les entreprises adaptées engagées dont le CDD tremplin
- Le dispositif alternance Grand Est
- Comètes

INCLU'PRO - Formation pré-qualifiante de l'AGEFIPH



FRATE

Coordinatrice du dispositif

Edwige ARNAL

edwige.arnal@frateformation.net

06 82 56 03 26

Dijon / Chatillon / Macon / Le
Creusot / Montceau les
Mines / Auxerre / Joigny

Retravailler EGP

Coordinatrice du dispositif

Joëlle CANCIANI

joelle.canciani@retravailler-egp.org

06 07 30 85 06

Dijon / Beaune / Montbard / Macon / Chalon sur
Saône / Autun / Louhans / Digoin / Auxerre /
Sens / Avallon / Joigny

FONDATION INFA

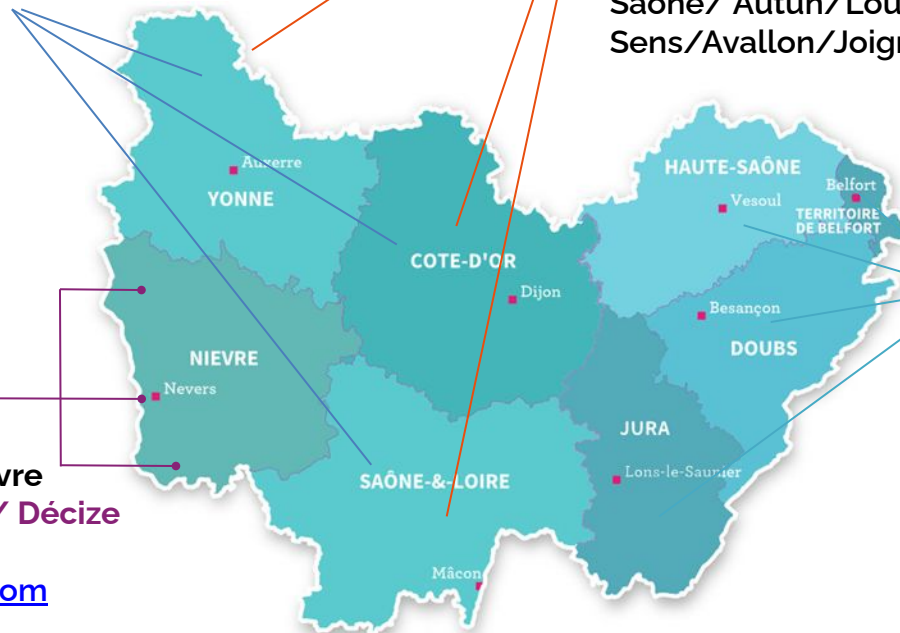
Catherine Armand

Directrice du site de la nièvre

Nevers / Cosne-sur-Loire / Décize

07 86 09 95 96

carmand@infa-formation.com



ONLINEFORMAPRO

Coordonnateur du dispositif
en Franche-Comté

M. DELAOU

07 72 04 05 68

03 84 78 68 22

Siège - Vesoul

Les aides du FIPHFP



Le FIPHFP finance au cas par cas des aides techniques et humaines qui permettent aux employeurs publics de favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

ORGANISATIONNELLE

Aide aux déplacements
Aide au parcours dans l'emploi
Communication, information et sensibilisation
Diagnostic et mise en accessibilité numériques

TECHNIQUE

Étude de poste
Aide à l'adaptation du poste
Prothèses auditives
Fauteuil roulant
Orthèses et autres prothèses externes

AIDES POSSIBLES

FORMATION

Indemnités d'apprentissage ou de stage
Bilan de compétence et bilan professionnel
Formation destinée à compenser le handicap
Formation dans le cadre de l'apprentissage
Formation dans le cadre de la PPR
Formation dans le cadre d'un reclassement/
changement d'affectation pour inaptitude
Formation reconversion d'un agent atteint d'une
maladie évolutive
Frais et surcoûts liés aux actions de formation
Formation des acteurs internes

HUMAINE

Interprète en langue des signes, Codeur,
transcripteur
Auxiliaire dans le cadre des actes quotidiens dans
la vie professionnelle
Auxiliaire dans le cadre des activités
professionnelles
Accompagnement socio-pédagogique
Tutorat
Dispositif d'accompagnement pour l'emploi
(accompagnement sur le lieu de travail – Soutien
médico-psychologique)

[Le catalogue des interventions du FIPHFP](#)
[Accéder aux services en ligne](#)

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale



Rôle

Le **CNFPT** est un établissement public paritaire déconcentré dont les missions de formation et d'emploi concourent à l'accompagnement des collectivités territoriales et de leurs agents dans leur mission de service public. Sa mission principale est de construire et délivrer les formations obligatoires à l'ensemble des agents territoriaux, de toutes catégories, A, B et C, tout au long de leur vie professionnelle : les formations d'intégration, les formations de professionnalisation, les formations réglementées, adaptées aux exigences et contraintes de certains métiers.

Missions

LA FORMATION

Acteur principal de la formation professionnelle des agents des collectivités territoriales. Afin de permettre aux collectivités de répondre aux évolutions des compétences et permettre à chaque agent d'être acteur de sa promotion : les formations de perfectionnement, les formations diplômantes ou certifiantes, les préparations aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale. Il propose également un accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE) et organise la reconnaissance de l'équivalence des diplômes (RED).

L'APPRENTISSAGE

Il accompagne les collectivités en prenant en charge 100 % du coût de formation, dans le cadre des montants maximaux, pour les contrats signés à partir du 1^{er} janvier 2022.

L'OBSERVATION

Un centre de ressources et d'information de référence. Il observe et anticipe les évolutions du service public territorial. Il garantit une formation et une offre de services adaptés aux agents, collectivités. Deux outils :

- l'observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences territoriales
- Une analyse dynamique des métiers territoriaux

ORGANISATION DES CONCOURS

Le CNFPT organise les concours et examens professionnels des cadres d'emplois dits A+ : administrateurs, ingénieurs en chef, conservateurs du patrimoine, conservateurs de bibliothèques. Les autres concours et examens professionnels sont organisés par les centres départementaux de gestion (voir liste sur www.fncdg.com).



Coordonnées des CNFPT en Bourgogne-Franche-Comté



Délégation Bourgogne - Franche-Comté

Directeur de la délégation : Yves Fictor

Délégué du CNFPT : Michel Neugnot

Tél. 03 80 74 77 00

Référents Handicap :

- Nathalie MALIAR, nathalie.maliar@cnfpt.fr
- David VALENTIN, david.valentin@cnfpt.fr

Yonne

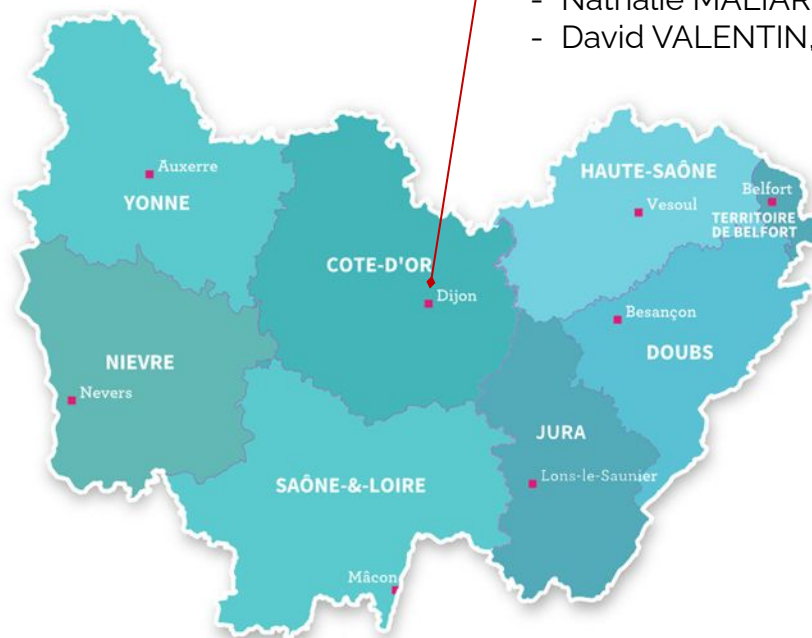
03 86 52 77 91

Nièvre

03 86 21 54 33

Saône et Loire

03 85 38 89 53



Vesoul

03 84 96 96 81

Territoire de belfort

03 84 90 15 60

Besançon

03 81 41 98 49

Lons le saunier

03 84 47 10 42

[Annuaire des différents sites](#)

Une question sur l'apprentissage : Bruno LEON, bruno.leon@cnfpt.fr

L'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier

ANFH.FR



Rôle

Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) de la fonction publique hospitalière, l'ANFH est agréée par le ministère de la santé pour **collecter et gérer les fonds consacrés au financement de la formation professionnelle des agents employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics hospitaliers.**

Elle propose à ses adhérents un ensemble de **services pour accompagner la gestion de la formation, des compétences et des métiers.**

Missions

COLLECTE ET GESTION DES FONDS

L'Anfh collecte les 5 fonds (Plan de formation, Fonds de mutualisation pour le financement des études promotionnelles, formation travailleurs ESAT, DPC médical et Congé de formation professionnelle – BC – VAE) destinés à la Formation professionnelle tout au long de la vie (FPTLV).

INFORME ET CONSEILS

Informe et conseille les adhérents et leurs agents, et met en place des dispositifs d'accompagnement des établissements (processus de gestion des compétences, plan de formation, ..)

DÉVELOPPE DE LA FORMATION

En organisant des actions de formation nationales et régionales, en proposant aux services de formation des outils méthodologiques dans le domaine de l'ingénierie pédagogique et de la gestion de la formation.

OUTILLE LES SERVICES RH

Un centre de ressources et d'information de référence. Elle met à disposition :

- une plateforme d'achat de formation
- Un logiciel Gesform et Gesplan permettant de gérer le processus de formation professionnelle
- Une cartographie des métiers permettant la mise en œuvre d'une GPMC
- Centrale d'achat de prestations de formation

CONTRIBUE AU DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

L'ANFH apporte aux établissements:

- un appui financier, et prioritairement une prise en charge plafonnée des coûts pédagogiques.
- un guide méthodologique, visant à outiller les établissements dans le processus de recrutement et d'intégration de l'apprenti.
- Le soutien au développement des compétences des maîtres d'apprentissage..

L'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier



FRANCHE-COMTÉ

DÉLÉGUÉ TERRITORIAL

Dominique LOISON - d.loison@anhf.fr

RÉFÉRENTES HANDICAP

Audrey Devoille - a.devoille@anhf.fr

Audeline MOMY - a.momy@anhf.fr

[L'équipe de l'ANFH en Franche-Comté](#)

BOURGOGNE

DÉLÉGUÉ TERRITORIAL

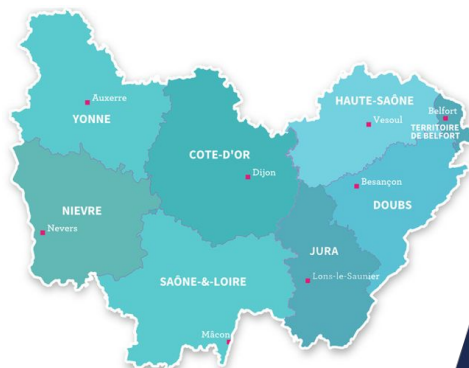
Vincent TESTORI - v.testori@anhf.fr

RÉFÉRENTES HANDICAP

Carole LAFITTE-LAURENT : c.laurent@anhf.fr

Samia AZRHAR : s.azrhar@anhf.fr

[L'équipe de l'ANFH Bourgogne](#)



Anfh

Association nationale
pour la formation permanente
du personnel hospitalier

Les Centres de Formation par l'Apprentissage (CFA)

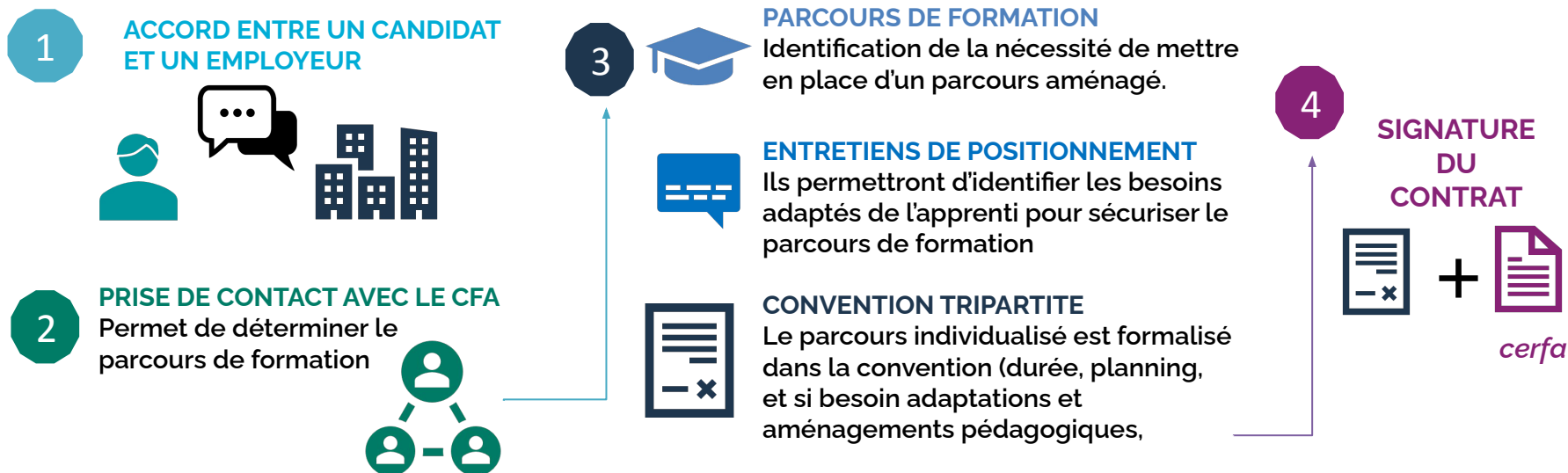


Rôle

Les CFA (centres de formation d'apprentis) sont des établissements dans lesquels sont délivrés des cours théoriques et des pratiques professionnelles. Ils dispensent des formations spécialisées dans des secteurs d'activités très diversifiés et sur des niveaux de formation allant du CAP aux diplômes de l'enseignement supérieur (BTS, DUT, licence, MASTER) ainsi que des titres professionnels.

Sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap. C'est un véritable outil de reconversion professionnelle pour les adultes souhaitant bénéficier d'un **dispositif de formation en alternance**. L'apprentissage est donc une voie d'accès à l'emploi qualitative, avec à la fois une **formation diplômante** et une **expérience professionnelle conséquente**.

Les étapes



Financement

- Pour la fonction publique territoriale : co-financement du coût de formation par le CNFPT
- Pour la fonction publique hospitalière : co-financement du coût de formation par l'ANFH

Pour tous les employeurs publics co-financement possible via les aides du FIPHFP (indemnités d'apprentissage, aide au parcours vers l'emploi, adaptation du poste de travail, surcoût des actions de formation..)

Les centres de formation d'apprentis



Vous recherchez un CFA :

**Avec plus de 56 structures en
Bourgogne-Franche-Comté.**

Pour identifier un organisme de formation,
vous pouvez vous rendre sur le site :

[Site de EMFOR](#)

Vous recherchez une FORMATION :

Avec plus de 2500 formations sur la Région.

Pour identifier un organisme de formation, vous pouvez
vous rendre sur le site :

[Site de EMFOR](#)



La Ressource Handicap Formation



Rôle

La ressource handicap formation en Bourgogne-Franche-Comté a été lancée en 2020. Elle coordonne la mise en place de solutions afin de sécuriser l'entrée et le suivi de votre formation en prenant en compte les besoins de compensation.

Public éligible

- Les organismes de formation professionnelle (continue ou en alternance) souhaitant développer leur capacité à accueillir des personnes en situation de handicap et/ou ayant un besoin d'un appui à la recherche de solutions d'aménagement pour une situation individuelle.
- Les demandeurs d'emploi, salariés ou alternants, relevant de l'offre d'intervention de l'Agefiph, porteur d'un projet de formation validé.

Missions

SERVICE D'APPUI AUX SITUATIONS INDIVIDUELLES

- Appui pour étudier les aménagements raisonnables
- Permettre à un apprenant de bénéficier des conditions adaptées
- Aider les prescripteurs de formation à anticiper les besoins de compensation en amont de l'entrée en formation

APPUI-CONSEIL ACCESSIBILITÉ DES OF-CFA

- Information et des conseils sur les obligations légales en matière d'accessibilité
- Appui à la définition d'une politique d'accueil d'apprenant en situation de handicap

PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS

- Modules de formation sur la thématique du handicap proposés dans le cadre du programme de professionnalisation des acteurs [Programme EMFOR 2023](#)
- Animation d'un réseau de référents Handicap des OF et des CFA

Modalités de mobilisation

- Les référents de parcours.
- Les organismes de formation et les CFA
- Les personnes en situation de handicap

Pré-requis :

- Le projet de formation doit-être validé par le conseiller à l'emploi
- Recueil de l'accord de la personne et de son adhésion à la démarche

Financement

La ressource handicap formation est financé par l'Agefiph

La ressources handicap formation



BOURGOGNE

Contact délégation Agefiph : Céline Potiez

FRANCHE-COMTÉ

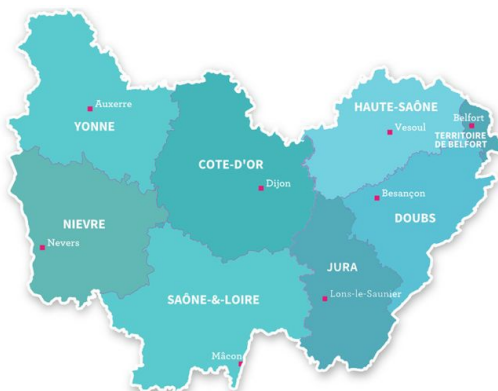
Contact délégation Agefiph : Caroline ROUSSY

Pour toute information, vous pouvez contacter la
RHF Bourgogne-Franche-Comté

rhf-bfc@agefiph.asso.fr

Tél : 03.80.28.04.43

Pour aller plus loin [site AGEFIPH](#)



Partenariat avec les EA et ÉSAT



Rôle et public

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES D'AIDE PAR LE TRAVAIL (ESAT)

Structure médico-sociale qui accueille des personnes dont les capacités de travail ne permettent pas de travailler dans une entreprise ordinaire ou une entreprise adaptée.

ENTREPRISES ADAPTÉES (EA)

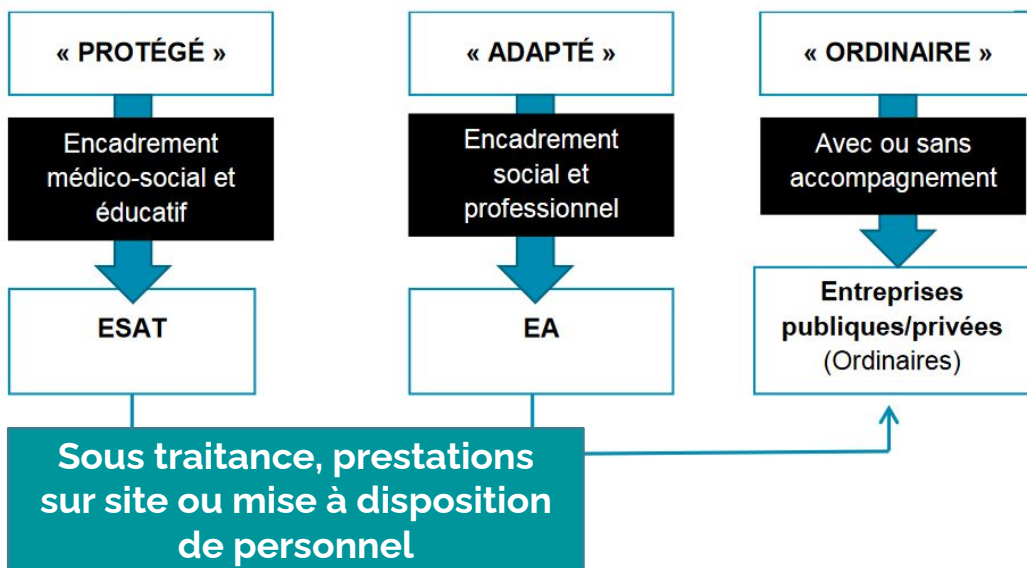
Entreprise du milieu ordinaire qui emploie au moins 80% de salariés en situation de handicap dans ses effectifs.

L'EA propose au travailleur handicapé :

- un accompagnement pour favoriser la réalisation d'un projet professionnel,
- et des activités de service ou de sous- traitance.

Modalités d'action

L'insertion des personnes en situation de handicap :



PRINCIPAUX DOMAINES D'ACTIVITÉS :

- Bureautique et informatique
- Productions agroalimentaires
- Espaces verts
- Restauration et hôtellerie
- Prestations industrielles
- Gestion de l'environnement
- Industries graphiques
- Prestations de services
- Logistique et conditionnement
- Événementiel, culture et loisirs
- Artisanat

Financement

Une collaboration avec un ESAT/EA permet à l'employeur de diminuer sa contribution financière FIPHP/AGEFIPH.

Partenariat avec les EA et ÉSAT



Annuaire national des entreprises adaptées - Site de l'**UNEA**, Union Nationale des Entreprises adaptées : www.unea.fr/annuaire-des-entreprises-adaptees

Bourgogne Franche-Comté – Maïtena Freiche
07 57 77 18 63 / m.freiche@unea.fr

Annuaire national des ÉSAT et EA - Sur le site du **réseau Gésat** :
<https://www.reseau-gesat.com/Travail-handicap/Le-Reseau-Gesat/r300.html>. Recherche avancée par sélection de critère n'est accessible qu'après inscription mais il existe un niveau d'inscription baptisé "freemium" donnant accès au module de recherche à titre gratuit.)

Plateforme d'achats responsables et inclusifs

Retrouvez toutes les **structures d'insertion et du handicap**.

[Pour accéder au site le marché de l'inclusion](#)

Plateforme permettant de :

- **rechercher un prestataire** : par secteur d'activité, par lieu d'intervention, par type de structure (Entreprise Adaptée, Entreprise adaptées de travail temporaire, établissement et service d'aide par le travail économique), par type de prestation
- **publier un besoin d'achat**

